


| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 1 décembre 2023 | N° 2023-648 |

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|  | Conseil du 1 décembre 2023 | <i>Délibération</i> |
| | ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB | <i>N° 2023-648</i> |

Convention relative à la fin de la gestion exercée par le Grand Port Maritime de Bordeaux des digues domaniales de la Presqu'île d'Ambès et à leur mise à disposition par l'Etat au profit de Bordeaux Métropole- Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a pris la compétence en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) le 1er janvier 2016, en application des articles 56 à 59 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a repris en gestion directe 80 km de digues.

Le patrimoine des digues domaniales (environ 3 km) est demeuré sous gestion du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) depuis 2016 conformément à la réglementation en vigueur qui prévoit la mise à disposition des digues de l'Etat à l'EPCI gemapien et leur prise en gestion par l'EPCI au plus tard le 28 janvier 2024.

Ces digues sont situées sur la presqu'île d'Ambès et peuvent être découpées en 3 tronçons distincts (voir carte en annexe de la convention) :

- digue de Bassens (500 m)
- digue d'Ambès Garonne (1,5 km)
- digue d'Ambès Dordogne (1 km)

Bordeaux Métropole a conduit des études hydrauliques dans le cadre de l'élaboration du Dossier de Système d'Endiguement (DSE) de la presqu'île d'Ambès.

Cette étude a montré que ces digues jouaient un rôle dans la protection des biens des personnes de la presqu'île d'Ambès, en particulier des sites industriels et que leur conservation dans le système d'endiguement était justifiée.

Il est donc proposé ici de valider la convention précisant les conditions de la fin de la gestion exercée par le GPMB des digues domaniales de la presqu'île d'Ambès et les conditions de leur mise à disposition par l'Etat au profit de Bordeaux Métropole.

La prise en gestion des digues domaniales ouvre la possibilité pour Bordeaux

Métropole, jusqu'au 31 décembre 2027, d'être subventionnée dans le cadre du fond Barnier pour 80 % du montant des travaux qui y sont envisagés.

Des travaux sont prévus sur le tronçon Ambès Garonne, tronçon le plus en mauvais état et protégeant le plus d'enjeux. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour une estimation de 1,5 million d'euros. Les travaux sont prévus en 2025.

Sur le secteur Ambès Dordogne, la digue en enrochement est stable et ne nécessite pas de travaux dans l'immédiat.

Pour la digue de Bassens, quelques travaux plus légers de terrassement sont réalisés par le GPMB en amont du transfert.

Les coûts d'entretien de ces ouvrages sont estimés à 20 000 € /an pour le fauchage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5217-2 et L1321-1 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 56 à 59 ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU la délibération n°2022-779 du 24 novembre 2022 relative à la mise en œuvre métropolitaine d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI).

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les digues domaniales de la presqu'île d'Ambès ont vocation à intégrer le patrimoine de digue de protection contre les inondations de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention relative à la fin de la gestion exercée par le Grand Port Maritime de Bordeaux des digues domaniales de la Presqu'île d'Ambès et à leur mise à disposition par l'Etat au profit de Bordeaux Métropole

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire aux demandes de subventions éventuelles en particulier celle du fond Barnier

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

| | |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023 | Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Alexandre RUBIO |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023 | |